APRÈS ART. 13 N° I-821

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

Nº I-821

présenté par M. Eckert

à l'amendement n° 604 de M. Arnaud Leroy

APRÈS L'ARTICLE 13

- I. Rédiger ainsi l'alinéa 3 :
- « 2° Au troisième alinéa, les références : « , B ou C » sont remplacées par la référence : « au B ».
- II. Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :
- « II. La première phrase du dernier alinéa du c) du même A est supprimée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.